

Zeitschrift:	Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber:	Schweizer Heimatschutz
Band:	94 (1999)
Heft:	1
Artikel:	Rallumons les feux de ce bijou! : Campagne pour la restauration du Théâtre de La Chaux-de-Fonds
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-175850

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rallumons les feux de ce bijou!



ti. D'ici un an, il faudra avoir trouvé huit millions de francs de sources privées pour compléter les onze millions promis par les collectivités publiques. C'est ce que les promoteurs pour la restauration du ravissant Théâtre de La Chaux-de-Fonds ont annoncé lors du lancement d'une campagne nationale de recherche de fonds fin novembre. Le bâtiment classé monument d'importance nationale date de 1837. C'est une des seules constructions de ce genre à l'italienne en Suisse.

Lors de la conférence de presse sous la direction de Me Roland Châtelain, Président de la Fondation Musica-Théâtre, le projet prestigieux a été présenté entre autres par Charles Augsburger, Président de la Ville de La Chaux-de-Fonds, Pierre Minder, architecte chargé de piloter la restauration, ainsi que Thierry Béguin, Conseiller aux Etats et d'Etat, Chef du Département de l'instruction publique et des affaires culturelles du Canton de Neuchâtel.

Projet prestigieux

Les intervenants ont tous souligné l'importance culturelle de ce chef d'œuvre de Peter Felber (Soleure) du siècle dernier, et ont rappelé la nécessité d'un effort collectif pour assurer la restauration. L'état actuel de dégradation de l'édifice démontre l'urgence d'intervenir par un ensemble de travaux importants, les réparations épisodiques ne suffisant plus à assurer la conservation de l'édifice et la sécurité des artistes et des spectateurs. Le bâtiment en question est un

des rares théâtres de la première moitié du siècle dernier à avoir conservé son affection originale et son décor ancien. Il est de ce fait, avec celui de Bellinzona, l'un des deux seuls théâtres à l'italienne de Suisse reconnus d'importance nationale par la Commission fédérale des monuments historiques. Afin de soutenir sa remise en état, deux comités ont été constitués, soit un comité d'honneur issu du monde politique et présidé par Mme Ruth Dreifuss, Présidente de la Confédération et Cheffe du Département de l'Intérieur, et un comité de soutien, composé de personnalités du monde économique et artistique. Le devis prévoit des dépenses de 18 millions de francs, auxquels la Confédération, le canton de Neuchâtel et la ville de la Chaux-de-Fonds contribueront pour 11 millions. Restent à trouver 7 à 8 millions auprès de mécènes et de la population. Si tout va bien, la mise en route des travaux commencera l'an prochain et l'inauguration aura lieu en 2001.

Théâtre d'accueil

A l'époque du grand incendie de 1794 qui détruisit la quasi-totalité des bâtiments, La Chaux-de-Fonds comptait environ 4 500 habitants. Loin de signifier la ruine de la ville, le désastre eut pour effet de souder les habitants autour d'un objectif commun de reconstruction. D'un point de vue culturel, c'est encore une petite communauté qui attire des artistes ou des troupes de passage. La fin du siècle voit naître des troupes théâtrales locales animées par des amateurs. De 1800 à 1834, la population de la métropole horlogère en devenir passe de 5 000 à 7 500 habitants. Il s'agit alors de créer un lieu public de divertissements. Durant l'hiver 1834, un comité d'initiative fut chargé de trouver un emplacement favorable, de dresser les plans et l'édifice et de trouver les fonds. A l'achèvement des travaux de la société anonyme du Casino-Théâtre, l'inauguration officielle put dérouler ses fastes le 5 septembre 1837. Depuis 1899, La Société des Amis du Théâtre n'a cessé de réunir des soutiens actifs aux saisons théâtrales. Créée en 1953, la Fondation Musica-Théâtre exploite le Théâtre et la Salle de Musique et consacre aujourd'hui son activité à la sauvegarde de ce bijou architectural.

Le théâtre produit sa propre saison en accueillant des spectacles créés en Suisse et en France tant dans les domaines du théâtre que dans celui de la danse, de l'opérette ou de l'opéra. Il est également loué à des organisations externes. L'ensemble des activités représente environ 30 spectacles par année, sans compter les 40 concerts de la Salle de Musique adjacente. Essentiellement voué à l'accueil de

spectacles, le théâtre collabore avec les institutions de création notamment le Théâtre Populaire Romand et le centre de culture ABC ainsi qu'avec les écoles de la ville.

Un lieu de rassemblement

En 1966, le théâtre de La Chaux-de-Fonds subit des transformations dans le but de sauver, d'assainir techniquement et de rafraîchir le bâtiment pour le rendre présentable. Ces interventions ne se soucient guère de la substance historique. Dès 1989, un comité d'experts a établi un rapport détaillé sur l'état de dégradation intérieure et extérieure du bâtiment et un projet de restauration, accepté par la Commission fédérale des monuments historiques. Pour conserver ce patrimoine exceptionnel, il faut aujourd'hui assainir les éléments statiques de l'édifice, affecter tous les espaces compris dans l'édifice, restituer l'éclat des polychromies des décors et le velum constituant le ciel original de la salle et adapter l'édifice aux techniques modernes afin d'assurer son confort, la sécurité des spectateurs ainsi que les activités de la scène et leur expression. C'est précisément dans ce sens que le président de la ville l'a précisé: «Nous voulons faire de notre théâtre un lieu vivant et pas un musée. D'ailleurs, le théâtre est un élément constitutif fondamental de notre vie associative, il est entré dans la sphère intime de beaucoup de Chaux-de-Fonniers. C'est un lieu de rassemblement, de débat, de divertissement. A mon sens, une ville sans théâtre, c'est comme une démocratie sans débat.»



Fribourg

Sauvez le «Werkhof»! Construit dès 1545, le «Werkhof», ancien chantier couvert de la ville de Fribourg a brûlé en une heure la nuit du 19 septembre 1998. Dans l'un des anciens quartiers d'une ville d'importance nationale (cf photo), fallait-il le reconstruire, ou construire un nouveau bâtiment? «Sauvez le Werkhof» ont répondu onze associations de sauvegarde du patrimoine, sociétés d'histoire et amis de musée. Elles ont adressé au conseil de ville une résolution lui demandant de reconstruire sans tarder sur les murs de molasse l'impressionnant toit de tuiles de milles huit cent mètres carrés de sorte que l'intérieur puisse être réaménagé afin d'accueillir le musée d'art contemporain de la fondation Jean Miotte. Cette résolution a soulevé de vives protestations de certains architectes – bien dans le ton de l'époque adepte de la «tabula rasa» et du sauve-qui-peut – prônant un énième concours pourtant sans objet puisque, d'une part, la ville est liée à la fondation Miotte par la cession d'un droit de superficie et que, d'autre part, la fondation est au bénéfice d'un permis de construire. La ville de



La forge seigneuriale de Belfaux date du XVIe siècle (photo archives SFAP).

Die herrschaftliche Schmiede von Belfaux stammt aus dem 16. Jahrhundert. (Archivbild SFAP)

Fribourg a heureusement bien compris l'enjeu du problème et choisi la reconstruction du bâtiment sur les murs incendiés et l'aménagement de l'intérieur du «Werkhof» selon les principes muséographiques les plus actuels. La société d'art public est enchantée de ce choix qui est celui qu'elle avait défendu. (J.-C. M.)

L'ancienne forge de Belfaux souffre trop de sa situation le long de la route cantonale. Au contraire de la commune et de la direction des travaux publics, la Société d'art public préconise de classer le bâtiment et son site en zone de protection –

Vue du Werkhof de Fribourg avant 1925 (photo Fonds Reiners).

Blick auf das Freiburger Werkhof-Areal von 1925. (Bild Fonds Reiners)



et non en zone de centre de village et en zone agricole – et de renoncer à construire une nouvelle route qui réduirait encore les espaces extérieurs déjà bien exigus. Bâtiment et site méritent en effet une meilleure protection urbanistique. Construite au XVIe, l'ancienne forge est une des résidences seigneuriales campagnardes de tradition gothique tardive les mieux conservées du canton (cf photo). Ses appartements sont richement décorés. Sa cage d'escaliers et sa balustrade de molasse sont exceptionnelles. (J.-C. M.)

Genève

Déménagement: La Société d'art public de Genève a déménagé dans de nouveaux locaux le 1er septembre, dans un quartier tout à fait original de Genève où le moderne et l'ancien se côtoient, soit à la ruelle du Midi numéro 10. En dehors des activités ordinaires de la section, telles que conférences et visites, la Société d'art public se concentre actuellement sur une série de demandes de classement de maisons des 18e et 19e siècles, édifices, qui bien dûment inventoriés ne jouissent encore aujourd'hui d'aucune protection légale.